



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 5896

Texte de la question

M Dominique Baudis expose a M le Premier ministre que lors des questions d'actualite du mercredi 16 novembre, il avait annonce qu'il entendait confier a Mme le secretaire d'Etat charge des droits des femmes, une mission sur la situation du personnel des hopitaux. Tous ont suivi l'evolution du mouvement de revendications legitimes des infirmiers et infirmieres des hopitaux. Or les infirmiers et infirmieres du secteur prive qui pratiquent le meme metier, mais dans des structures differentes, connaissent eux aussi des problemes de reconnaissance, de remuneration, et par essence de statut. Il lui demande s'il compte charger le secretaire d'Etat d'une mission incluant la situation du personnel de soin du secteur prive. Il conviendrait, a son avis, de voir la question dans sa globalite et il lui demande si la creation d'un ordre professionnel ne pourrait etre envisagee.

Texte de la réponse

Reponse. - La composition et les missions de la commission nationale sur la place et le role de l'infirmiere reunie par le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale et le secretariat d'Etat charge des droits des femmes, temoignent de la prise en consideration de l'ensemble des questions posees par la reconnaissance de la profession, sous ses differents aspects : la commission se penchera non seulement sur les elements propres au fonctionnement des etablissements participant au service public hospitalier, et au statut des personnels infirmiers qui concourent dans ces etablissements a l'organisation des soins, mais egalement sur les questions qui concernent l'ensemble de la profession, en matiere notamment de formation ou de prise en consideration de l'echec communautaire de 1992. C'est dans le cadre de cette approche d'ensemble que pourra etre examinee l'hypothese de la creation d'un organisme professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5896

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3366